

Lors de la dernière réunion CITES tenue à Nairobi, beaucoup attendaient les débats portant sur le commerce de l'ivoire.

Les États d'Afrique australe souhaitaient obtenir la reconduction du principe de vente de l'ivoire, alors que d'autres États demandaient le reclassement en annexe 1 de tous les éléphants, et donc l'interdiction de tout commerce les concernant.

Le statu quo a été décidé et finalement, si les éléphants restent en annexe 2 pour les pays d'Afrique australe, le principe du commerce de l'ivoire a été laissé en suspens, en attendant la mise à disposition d'éléments justifiant une prise de décision.

Photo : C. Aveling



## CITES 2000

**E**ntre le 10 et le 20 avril 2000 près de 400 délégués nationaux et plus du double d'observateurs, de journalistes, d'ONG, et de groupes de pression ont convergé vers Nairobi pour la onzième conférence des parties de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES). Le centre des débats à cette manifestation, et durant les réunions de concertation préliminaires entre les pays possédant des populations d'éléphants (*range states*), a tourné autour du statut de protection de l'éléphant et la possibilité de lever le moratoire sur le commerce de l'ivoire.

Les positions des États possédant des éléphants étaient, au début des discussions, diamétralement opposées. Un groupe d'États d'Afrique australe, Namibie, Botswana, Zimbabwe et Afrique du Sud, espérait maintenir ou placer ses populations d'éléphants en annexe 2 et continuer l'expérience du commerce de l'ivoire contrôlé initiée lors de la dixième conférence des parties à Harare en juin 1997. Les Kenyans, soutenus par divers pays d'Afrique centrale et de l'ouest, ainsi que par la Zambie, dénonçaient l'accroissement considérable du braconnage depuis 1997. Ils proposaient une protection totale de tous les éléphants et surtout, l'arrêt de tout commerce légal de l'ivoire.

### **La levée du moratoire sur l'ivoire**

L'origine de ce débat remonte à 1997, lors de la conférence des parties tenue à Harare. Cette réunion autorisa la vente unique de stocks d'ivoire légaux de trois pays

d'Afrique australe (Botswana, Namibie et Zimbabwe) à un seul acheteur : le gouvernement du Japon. Les trois pays arguaient posséder une population stable, voire croissante d'éléphants, et des programmes de conservation efficaces. Pourquoi dès lors devaient-ils être pénalisés en dépit de ce succès ? Les revenus des ventes d'ivoire seraient en outre directement investis dans des programmes de conservation de l'éléphant dans leurs pays.

Bien qu'ils ne contestent pas ces arguments, l'autorisation du commerce de l'ivoire inquiéta de nombreux États membres de la CITES, en particulier ceux possédant des populations d'éléphants. Ils craignaient que la réouverture du commerce de l'ivoire, même limitée, ne provoque une résurgence massive du braconnage de l'éléphant, comme celui des années 1980 qui vit la population des éléphants d'Afrique réduite à moins de la moitié de ses effectifs en à peine 10 ans.

Le compromis issu de la dixième réunion des parties à Harare acceptait le principe d'une vente unique de l'ivoire mais à la condition qu'un programme évalue les effets de la réouverture du commerce. Ce programme de suivi, dénommé MIKE pour abréviation de *Monitoring of illegal killing of elephants*, devait fournir des informations sur les tendances du braconnage des éléphants d'Afrique pour la réunion de la CITES à Nairobi en 2000.

### **Les discussions à Nairobi**

En fait, MIKE a eu quelques difficultés à se mettre en place, et lors de la onzième réunion des parties à Nairobi, seule

une région, l'Afrique australe, affirmait disposer d'un système de suivi opérationnel. De manière plus significative, il y eut une forte critique des objectifs et de l'organisation de MIKE. Il fut largement question de savoir si MIKE pouvait remplir son mandat originel qui était d'établir un lien entre les tendances du braconnage de l'éléphant et la vente de l'ivoire, telle qu'autorisée. Plusieurs pays, dont le Kenya et l'Inde, considéraient que MIKE, dans sa conception originale était voué à l'échec. Ces points de vue se sont cristallisés à Nairobi durant les deux jours de réunions préliminaires qui ont précédé la CITES. Le principal problème que devaient affronter les délégués nationaux était de se déterminer sur les effets de la vente autorisée de l'ivoire en 1997.

Le secrétariat CITES, dès les premiers jours des débats, a montré que le système existant de suivi du commerce illégal, dénommé ETIS, a transmis un taux d'information de plus en plus faible au cours des dernières années, devenant presque inutile. Cette révélation fut suivie, au grand étonnement des délégués, par la déclaration du secrétariat CITES de l'absence de preuve que le commerce de l'ivoire autorisé à Harare avait provoqué un accroissement du braconnage, et que de fait, la vente contrôlée de l'ivoire devait être considérée comme une expérience réussie. Il était évident qu'une telle affirmation ne pouvait être acceptée par nombre de délégués, mais plus grave, elle portait atteinte à la crédibilité de la CITES elle-même.

Les débats qui suivirent, incluant la proposition des Kenyans de porter les





éléphants en annexe 1, et la contre-proposition des Etats d'Afrique australe réclamant la poursuite des ventes contrôlées d'ivoire, mirent en évidence l'absence d'une véritable information pour discuter du statut des éléphants.

Deux observations concernant le braconnage d'éléphants furent développées. La première, c'est que le braconnage d'éléphants, en particulier en Afrique centrale et en Afrique de l'est, est lié à l'accroissement de la circulation des armes de guerre due à l'instabilité politique de ces régions.

La seconde, c'est que le braconnage des éléphants n'est pas seulement associé au trafic de l'ivoire mais également au commerce en expansion du gibier, et ce commerce, notamment en Afrique centrale, s'internationalise de plus en plus. Selon l'ONG "Save the elephants", le prix de l'ivoire est resté stable, et relativement bas pratiquement partout en Afrique au cours des dernières années. Les défenses non travaillées ne sont dans certains endroits que le produit secondaire d'une chasse pour la viande. En même temps, tous reconnaissent qu'une augmentation du prix de l'ivoire non travaillé pourrait conduire à un braconnage des éléphants dans des proportions analogues à celles connues dans les années 1980.

Dans leur communiqué final, les Etats possédant des populations d'éléphants étaient unanimes sur un point : qu'un suivi efficace des éléphants soit mis en œuvre, à lier à un support accru à l'application des lois et à la protection.

### **Une nouvelle approche du monitoring**

Dans les réunions CITES qui ont suivi les préliminaires entre les pays possédant des éléphants, les Kenyans ont retiré leur demande de classement de l'éléphant en annexe 1, et les Etats d'Afrique australe ont retiré la leur pour la poursuite du commerce. Ce consensus a étonné de nombreux observateurs vu l'intensité des débats qui avaient précédé l'ouverture de la réunion CITES.

Quoi qu'il en soit, il est clair que le véritable objectif en adoptant le *statu quo* était de reporter tout débat sur le commerce de l'ivoire jusqu'à la prochaine réunion des parties et jusqu'à ce qu'un système de *monitoring* adéquat soit mis en place.

#### **- Quels doivent être les objectifs d'un tel système de monitoring ?**

Tout d'abord, tous admettent lors des réunions préliminaires entre Etats possédant des éléphants que l'établissement d'un lien de cause à effet entre le commerce et des changements dans le braconnage des éléphants est scientifiquement discutabile et ne doit pas servir

de postulat dans l'élaboration du programme de suivi.

Il est aussi acquis que le monitoring ne doit pas devenir le mécanisme sanctionnant tout accroissement de l'abattage illégal d'éléphant par une cessation du commerce. Cela reviendrait à faire du monitoring l'otage potentiel d'un processus politique, ce qui affecterait le développement d'une information crédible.

Par ailleurs, il y eut une large reconnaissance du fait que de multiples facteurs affectent le braconnage de l'éléphant, souvent liés et fortement dynamiques. L'objectif du monitoring est de fournir une évaluation du risque pour les éléphants d'Afrique, et un premier système d'alarme qui permettraient d'apporter des éléments pour les débats sur le statut des éléphants et le commerce de l'ivoire à tout niveau.

#### **- Quelle forme devrait avoir MIKE ?**

Le projet pilote en Afrique centrale a expliqué les options prises pour sa région et qui pourraient peut-être s'appliquer à d'autres.

En Afrique centrale, une approche de la base vers le haut a été adoptée, renforçant les capacités sur le terrain, et au niveau national pour développer l'information sur les conditions affectant les éléphants au niveau régional et ultérieurement, à l'échelle du continent.

En Afrique centrale, le monitoring inclut en premier lieu l'intégration dans un SIG de données sur les activités humaines, et les distributions d'éléphants dans chacun des sites d'intervention. Dans les forêts denses de la région, les recensements d'éléphants doivent inclure des comptages de crottes autant que la prise en compte des efforts d'anti-braconnage déployés, les conflits populations/éléphants, et les activités illégales, notamment dans les zones à fortes concentration d'éléphants dues à la présence de salines. Les analyses de résultats doivent permettre des mises à jour de cartes, et l'identification du prochain cycle de travail de terrain.

Ce projet pilote recouvre quatre zones d'étude réparties dans cinq pays. Les zones d'étude constituent un ensemble de parcs nationaux ou de réserves entourés de forêt sans statut de protection où s'exerce toute une série d'activités incluant l'exploitation forestière ou minière.

La pérennité du projet de monitoring se renforcera par son intégration dans les programmes de gestion et conservation déjà entrepris sur le terrain, et par son association aux stratégies nationales de conservation développées par les Etats associés.

La poursuite de la formation des agents nationaux est essentielle pour l'avenir de MIKE, tout comme l'est la collaboration avec les ONG, les gouvernements et les partenaires du secteur privé sur les zones d'étude.

### **Les questions qui restent en suspens**

A l'issue de la réunion CITES, il apparaît clairement que les prochaines années vont être très importantes pour la conservation de l'éléphant en Afrique. Les éléphants subissent une pression croissante du fait du trafic de l'ivoire et du gibier, des implantations humaines, de la circulation des armes de guerre et de la dégradation de leur habitat naturel. En même temps, les volontés politiques, et les moyens administratifs et financiers pour la protection et conservation des éléphants sont loin d'être acquis.

Et c'est là que se pose une question cruciale : qui va payer pour le nécessaire accroissement de la protection à mettre en œuvre pour les éléphants ? Cela ne viendra certainement pas des revenus de la vente d'ivoire ou des autres "produits éléphants". La vente unique d'ivoire après Harare a réuni moins de 5 millions de US dollars, bien moins que ce qui est nécessaire, même en Afrique australe, selon les estimations réalisées.

Pareillement, même s'ils y contribuent, les revenus générés par le tourisme ne peuvent payer la facture. Le coût de la conservation des éléphants nécessite la mobilisation de ressources globales.

D'autres questions liées au contexte général de la conservation des éléphants ne furent pas posées durant les débats : qui est responsable du déversement des armes de guerre contribuant à la menace des éléphants à travers le continent ? De quelle manière les activités d'exploitation forestière incontrôlées et non soutenables, et d'une manière générale toutes les activités extractives, affectent-elles les populations d'éléphants et les autres espèces animales dépendantes de grands habitats naturels ?

Les problèmes que rencontrent les Etats pour la gestion de leurs populations d'éléphants trouvent leurs origines au-delà de leurs frontières. Dans ce sens, l'approche régionale pour la protection et gestion des éléphants adoptée par nombre de pays concernés est certainement un élément positif. Cependant, le véritable et nécessaire engagement pour répondre aux réalités n'a pas encore été pris.

**JOHN HART  
MIKE**

*email : hartcongo@aol.com*